

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-459

présenté par

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Taïte, Mme Louwagie et Mme Petex-Levet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport explorant les alternatives à la généralisation du service national universel. Le rapport évalue la mise en œuvre d'un Parcours citoyen universel.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2022, le Service National Universel devait progressivement devenir obligatoire pour l'ensemble des jeunes Français âgés de 16 ans.

Or, la mise en œuvre de ce dispositif, tel qu'envisagé initialement par l'Exécutif, semble avoir été reportée voire abandonnée.

Il est à regretter que si nous pouvons comprendre le critère budgétaire qui a, présidé à cette décision, nous aurions préféré avoir la perspective d'une alternative.

Nous avons plutôt le sentiment d'un abandon pur et simple.

À l'heure où notre société est fracturée, archipelisée, où l'individualisme, le clanisme et la violence

deviennent omniprésents, ou la conception même de la citoyenneté devient une approche abstraite pour la jeune génération, il nous semble plus qu'urgent de tout mettre en œuvre pour inverser ce mouvement.

Si de nombreux outils existent pour apprendre à servir la Nation, ils restent tous basés sur une démarche volontaire des jeunes participants, et ce qui explique que peu de jeunes s'y inscrivent.

La généralisation des enseignements compris dans le SNU, avec un retour aux enseignements approfondis de la citoyenneté au sein du parcours scolaire au collège, sous la forme d'un Parcours citoyen universel permettrait de retisser le lien, aujourd'hui distendu, entre les jeunes et la Nation.

Cette forme de SNU ne reposerait pas sur les seuls personnels de l'Education nationale et aurait l'avantage de ne pas faire porter le coût sur le budget de la Défense nationale.

C'est pourquoi, cet amendement propose que le Gouvernement remette, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les alternatives à la généralisation du Service national universel tel qu'envisagé initialement par l'Exécutif.

Il s'agit, ainsi, de créer les conditions d'un nouvel élan citoyen qui permettrait à notre jeunesse de renouer avec le sentiment d'appartenance à la Nation, pour en faire des citoyens engagés, éclairés, responsables et de nourrir la résilience de notre société.